



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Valorisation des découvertes de l'archéologie préventive

Question écrite n° 23732

Texte de la question

Mme Béatrice Descamps interroge M. le ministre de la culture sur les modalités de valorisation des découvertes effectuées par le biais de l'archéologie préventive. Le rapport des députés Emmanuelle Anthoine et Raphaël Gérard sur la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine pointe un manque de valorisation des découvertes archéologiques issues de ces procédures préventives. Faire connaître ces découvertes au public, notamment local, aurait pourtant l'avantage double de mieux faire comprendre la nécessité des campagnes d'archéologie préventive d'une part, et de valoriser le patrimoine et l'histoire locale auprès des habitants des territoires d'autre part. Mme la députée souhaiterait souligner la pertinence que représenterait une valorisation de ces découvertes auprès des écoles élémentaires, voire des collèges. En effet, leur répartition sur le territoire est une garantie d'égalité face la découverte d'un passé local, très proche pour ces enfants, puisqu'il s'agit de l'Histoire de leur village, de leur commune, du lieu où ils habitent. Les enfants, en général naturellement intéressés par l'archéologie, sont d'excellents relais auprès de leurs familles qui seraient sensibilisées elles aussi aux découvertes réalisées à proximité. Et quelle belle porte d'entrée, pour les enseignants, pour leur enseigner l'Histoire et contribuer à leur enrichissement culturel ! Elle souhaiterait savoir si une implication des écoles est envisagée dans le cadre de la définition des modalités de mise en valeur des découvertes issues de l'archéologie préventive.

Texte de la réponse

L'archéologie préventive occupe une place prépondérante dans l'archéologie française. La valorisation de ses résultats auprès du jeune public passe de longue date par des dispositifs et ressources portés par les acteurs de l'archéologie au plus près des territoires : Institut national de recherches archéologiques préventives, services d'archéologie ou du patrimoine des collectivités territoriales, musées de France, centres d'interprétation, structures associatives. De ce fait, les établissements scolaires sont des partenaires privilégiés des acteurs de la valorisation de l'archéologie. Afin de les accompagner et de poursuivre le développement de ces actions, le ministère de la culture, en lien avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, propose de nombreux dispositifs visant à les soutenir et à leur donner une meilleure visibilité : « C'est mon patrimoine ! », créé à l'initiative du ministère de la culture en 2005, en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires, propose des projets d'éducation artistique et culturelle aux 6-18 ans en dehors du temps scolaire, dans une diversité de sites patrimoniaux, parmi lesquels des sites archéologiques. Les parents et les familles sont associés à la réalisation du projet, notamment lors de sa phase de restitution en aval, et un pass ambassadeur est offert à chaque jeune afin qu'il puisse revenir dans l'établissement patrimonial en famille, avec une gratuité pour deux adultes. En 2019, 66 projets s'inscrivant dans ce dispositif concernaient l'archéologie. « La classe, l'œuvre ! », dispositif mis en place conjointement par le ministère de la culture et le ministère de l'éducation nationale en 2013. Il permet aux élèves de se rendre au musée tout au long de l'année, d'étudier, en concertation avec l'équipe des services des publics, une ou plusieurs œuvres d'un musée, d'imaginer des productions en lien avec l'œuvre (textes littéraires, créations sonores, visuelles, chorégraphiques, etc...) et de concevoir une médiation des œuvres étudiées, présentée au public lors de la Nuit européenne des Musées. En

2019, 67 projets s'inscrivant dans ce dispositif relevaient de l'archéologie. « Une école, un chantier », initié en 2018, en lien avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, qui invite les élèves à s'approprier le patrimoine, son histoire et ses métiers et à pratiquer une activité culturelle dans les sites. Les élèves, sous la conduite de leurs professeurs, peuvent ainsi découvrir, entre autres, des chantiers de fouilles archéologiques et mener des ateliers en lien avec les techniques de fouilles. Enfin, dans l'optique d'accompagner au mieux le corps enseignant, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en lien avec l'Institut national de l'histoire de l'art, a édité le vademecum « Connaître le patrimoine de proximité ». Ce guide s'adresse aux professeurs des écoles soucieux, dans le cadre de leur enseignement, d'éveiller la curiosité de leurs élèves sur le patrimoine et notamment les sites archéologiques qui se trouvent dans leur environnement immédiat. Il propose des pistes concrètes liées au programme d'histoire des arts et aux compétences générales que l'élève développe du cycle 2 au cycle 4. Une autre ressource majeure pour les enseignants, et plébiscitée par ces derniers, est le recours à la collection numérique « Grands sites archéologiques », publiée sur le site archeologie.culture.fr, qui propose des ressources pédagogiques et des visites 3D des grands sites archéologiques français.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Descamps](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23732

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8613

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 4062